



Recourt rejet exonération Taxe fonciere

Par **soriane**, le **12/12/2017** à **12:11**

Bonjour

Ayant reçu une taxe foncière au nom de mon défunt mari d'un montant de 3500 euros pour une vieille bâtisse en rénovation, (résidence principal)ayant perdu l'année Dernière mon époux, j'ai demandé une exonération de la taxe foncière qui a été refusé, qu'elle recours puis je avoir ?

je perçois une allocation veuvage jusqu'à Présent comme seule revenue.. et j'ai moins de 55 ans.

Je vous remercie de votre aides

Salutations,

Par **amajuris**, le **12/12/2017** à **12:31**

bonjour,

à quel titre aviez-vous demandé cette exonération et quel est le motif du refus ?

il existe des exonérations pour les personnes âgées et de conditions modestes (le revenu fiscal de référence ne doit pas dépasser 10 708 € pour la première part + 2 859 € pour chaque demi-part supplémentaire.

je suis surpris d'une taxe foncière de 3500 € pour une vieille bâtisse.

salutations

Par **amajuris**, le **12/12/2017** à **13:21**

en principe le trésor public répond aux mails qui lui sont adressé.

l'impossibilité de payer n'est pas une cause d'exonération des impôts et taxes, ce serait trop facile.

les exonérations sont prévus par les textes réglementaires et législatifs.

il est parfois nécessaire de se déplacer dans les bureaux du trésor public surtout s'il y a une erreur dans le calcul de la taxe.